

Stéphan MARET, directeur

Aurore YMONNET, adjointe

Chargées de communication

Vanessa GUERIN

Paola DA CUNHA

■ Jeudi 8 juillet 2021

■ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers, réélue présidente du conseil de surveillance du CHU de Poitiers

Le conseil de surveillance du CHU de Poitiers a tenu hier sa première séance depuis la fusion du CHU de Poitiers avec le Groupe hospitalier Nord-Vienne le 1^{er} janvier 2021. Madame Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers, a été réélue présidente. Elle a désigné Madame Anne-Florence Bourat, vice-présidente déléguée du Conseil départemental de la Vienne en charge de la santé, vice-présidente du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres comprenant un collège de représentants des collectivités territoriales, un collège de représentants du personnel et un collège de personnalités qualifiées. Il compte également des membres avec voix consultative. Sa composition fait l'objet d'un arrêté de l'agence régionale de santé.

Le conseil de surveillance d'un établissement public de santé se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Il délibère notamment sur le projet d'établissement, le compte financier et l'affectation des résultats, le rapport annuel d'activité, tout projet tendant à une fusion, les prises de participation et les créations de filiales.

Il donne un avis notamment sur la politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, les acquisitions et aliénations de biens immobiliers, la participation à un groupe hospitalier de territoire, le règlement intérieur.